



Numéro PPQ/

mercredi 14 juin 2017

## **Les grands titres:**

- Le chef de l'ONU effectue une visite surprise en Afghanistan en solidarité avec la population qui souffre du conflit
- L'ONU demande au gouvernement thaïlandais de modifier la loi sur le crime de lèse-majesté
- Une réunion à l'ONU discute de la mise en oeuvre complète de la Convention sur les droits des personnes handicapées
- Les sommes envoyées par les migrants chez eux ont fortement augmenté en dix ans, selon le FIDA
- Darfour : le Conseil de sécurité se voit proposer une reconfiguration de la MINUAD
- Le chef des droits de l'homme de l'ONU préoccupé par l'impact de la crise diplomatique concernant le Qatar
- La réduction des disparités entre les sexes serait très bénéfique pour les femmes, la société et l'économie, selon l'OIT
- Choléra en Haïti : l'ONU réclame le soutien financier des Etats membres pour sa nouvelle approche

## **Le chef de l'ONU effectue une visite surprise en Afghanistan en solidarité avec la population qui souffre du conflit**



**14 juin** - Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a effectué mercredi une visite surprise en Afghanistan, au cours de laquelle il a notamment rencontré des personnes déplacées, ainsi que le Président afghan Ashraf Ghani et le chef de l'exécutif Abdullah Abdullah.

L'objectif de cette visite était notamment de montrer la solidarité des Nations Unies avec l'Afghanistan en une période de violences et de souffrances.

Le Secrétaire général de l'ONU António Guterres en visite en Afghanistan pour montrer sa solidarité avec le peuple afghan. Photo MANUA/Fardin Waezi

« Comme je l'ai toujours fait lorsque j'étais Haut-commissaire pour les réfugiés, j'ai l'intention chaque année de faire une visite de solidarité auprès de communautés musulmanes pendant le Ramadan. Et c'est ma visite de solidarité auprès du peuple afghan qui souffre tellement », a déclaré

M. Guterres lors d'un point de presse.

« Et par respect pour la religion du peuple afghan, des communautés musulmanes du monde entier, aujourd'hui je fais le jeûne pour exprimer ma profonde solidarité », a-t-il ajouté.

Le chef de l'ONU a commencé sa visite en Afghanistan en parlant à des hommes et des femmes de la province de Kapisa qui vivent maintenant dans un camp situé à la périphérie de la capitale Kaboul.

Ils lui ont dit que la sécurité était la condition préalable pour leur retour dans leur province d'origine et que l'éducation, y compris pour les femmes et les filles, du primaire à la formation professionnelle, était essentielle. Ils ont également souligné leur besoin de soins médicaux.

« Ces personnes ont dû fuir vers Kaboul, laissant tout derrière elles, des membres de leur famille tués, leurs maisons



détruites. Elles ont besoin d'une plus grande solidarité de la part de la communauté internationale », a dit M. Guterres.

« De toute évidence, la paix est la solution à leur problème, et la communauté internationale, les pays voisins, tous ceux qui sont liés à la crise afghane doivent se réunir et comprendre qu'il s'agit d'une guerre qui n'a pas de solution militaire, que nous devons trouver une solution politique », a-t-il ajouté.

« Il faut arriver à la paix. Mais en attendant, nous ne pouvons pas laisser ces gens seuls. Nous ne pouvons pas laisser ces gens souffrir. Nous devons augmenter le niveau d'aide humanitaire et nous devons créer les conditions pour qu'ils puissent vivre dans la dignité », a encore dit M. Guterres.

## L'ONU demande au gouvernement thaïlandais de modifier la loi sur le crime de lèse-majesté



Un magasin de produits électroniques à Bangkok, en Thaïlande. Photo ONU/Kibae Park

**14 juin** - Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) s'est déclaré mardi préoccupé par l'augmentation du nombre de poursuites pour crime de lèse-majesté en Thaïlande depuis 2014 et par la sévérité des condamnations, y compris la peine d'emprisonnement de 35 ans prononcée vendredi dernier.

« Un tribunal militaire thaïlandais a jugé Wichai Thepwong coupable d'avoir publié 10 photos, vidéos et commentaires sur Facebook jugés diffamatoires envers la famille royale. Il a été condamné à 70 ans de prison, mais la peine a été réduite à 35 ans après qu'il a plaidé coupable », a dit le porte-parole du HCDH, Rupert Colville, lors d'un point de presse.

Il s'agit de la peine la plus lourde jamais prononcée en vertu de l'article 112 du Code pénal, la loi sur le crime de lèse-majesté. Les plus lourdes condamnations antérieures ont été prononcées en 2015, lorsque trois personnes ont été condamnées à des peines de prison entre 25 et 30 ans par des tribunaux militaires pour les mêmes accusations. L'infraction est passible d'une peine de trois à 15 ans de prison pour chaque insulte à la monarchie.

Entre 2011 et 2013, 119 personnes ont fait l'objet d'enquêtes pour insulte à la monarchie. Au cours des trois dernières années, entre 2014 et 2016, ce chiffre a doublé pour atteindre au moins 285.

Les statistiques fournies par les autorités thaïlandaises montrent qu'il y a eu une forte baisse du nombre de personnes qui ont été en mesure de se défendre avec succès contre les accusations de crime de lèse-majesté.

« Bien que notre Bureau reconnaisse la complexité et la sensibilité de cette question concernant le crime de lèse-majesté en Thaïlande, nous sommes profondément troublés par le taux élevé de poursuites et les peines disproportionnées prononcées de manière répétée par les tribunaux pour cette infraction », a souligné le porte-parole du HCDH. « Toutes les personnes ont le droit à la liberté d'expression, y compris en ce qui concerne la critique des personnalités publiques ».

Le HCDH a demandé au gouvernement thaïlandais de modifier immédiatement la loi sur le crime de lèse-majesté pour la mettre en conformité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme.

## Une réunion à l'ONU discute de la mise en œuvre complète de la Convention sur les droits des personnes handicapées



Des participants à la cinquième Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en 2012 à New York (archives). Photo ONU/Evan Schneider

**14 juin** - L'ONU a accueilli mardi une réunion intergouvernementale rassemblant un large éventail de parties prenantes avec pour objectif d'assurer la mise en œuvre intégrale d'un traité historique sur les droits des personnes handicapées.

La Convention sur les droits des personnes handicapées « est l'un des traités les plus progressistes en matière de droits de l'homme », a déclaré Georgi Panayotov, le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'ONU et le président de la dixième session de la Conférence des États parties à la Convention, lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU à New York.

« C'est le début de la deuxième décennie de la Convention. Au cours de la première décennie, elle a vu une ratification presque universelle [et maintenant] nous devons parvenir à une ratification universelle », a déclaré pour sa part Theresia Degener, présidente du Comité des droits des personnes handicapées, un groupe d'experts indépendants des droits de l'homme des Nations Unies qui surveillent la mise en œuvre de la Convention par les États parties.

Il est extrêmement important d'assurer le respect de ces normes afin que les personnes handicapées ne subissent pas de discriminations et participent pleinement à la société où elles vivent, a-t-elle souligné.

Dans le même ordre d'idées, Collin Allen, le Président de l'Alliance internationale pour les personnes handicapées, a exprimé sa détermination, au nom des organisations de personnes handicapées, à collaborer avec les gouvernements et les États parties sur la mise en œuvre de la Convention.

« Nous voulons veiller à ce que les personnes handicapées soient entendues et, surtout, impliquées afin que nous ayons une participation significative et une inclusion complète », a-t-il déclaré, assisté par un interprète de la langue des signes.

Organisée sous le thème de « L'inclusion et la pleine participation des personnes handicapées et de leurs organisations représentatives dans la mise en œuvre de la Convention », la présente session de la Conférence des États parties examinera également comment répondre à l'impact des multiples discriminations affectant les personnes handicapées et comment promouvoir leur participation à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Elle cherchera également à assurer l'inclusion et la pleine participation des personnes handicapées à l'action humanitaire, ainsi qu'à promouvoir un développement urbain inclusif.

## Les sommes envoyées par les migrants chez eux ont fortement augmenté en dix ans, selon le FIDA



Des liasses de shillings somaliens dans un bureau de change à Mogadishu, en Somalie. Des millions de Somaliens comptent sur l'argent envoyé par leurs proches et amis à l'étranger sous la forme de transferts de fonds pour survivre. Photo AU/ONU IST/Stuart Price

**14 juin** - Le montant des sommes que les migrants envoient à leurs familles dans les pays en développement a augmenté de 51% au cours des dix dernières années, chiffre bien supérieur à la hausse de 28% des migrations en provenance de ces pays, d'après un nouveau rapport publié mercredi par le Fonds international de développement agricole (FIDA).

Ce rapport intitulé "Travailleurs migrants et transferts d'argent : vers la réalisation des Objectifs de développement durable, une famille à la fois" est la toute première étude d'une tendance sur dix ans des flux de migration et de transferts d'argent enregistrés au cours de la période 2007-2016.

Bien que le rapport montre un certain nombre de hausses dans les modes de transfert vers la quasi-totalité des régions du monde, la nette augmentation observée au cours de la dernière décennie est due en grande partie à l'Asie, qui a connu une progression de 87% du volume

des transferts d'argent.

Selon Gilbert F. Hounbo, Président du FIDA, « ce qui compte, ce n'est pas tant l'argent qui est envoyé vers les pays d'origine, c'est l'impact qu'il peut avoir sur la vie des gens ». « Les petites sommes de 200 dollars ou 300 dollars que chaque migrant envoie chez lui représentent 60% du revenu du ménage, et cet argent fait une différence énorme dans la vie des familles et dans les communautés dans lesquelles elles vivent », a-t-il dit.

À l'échelle planétaire, plus de 200 millions de travailleurs migrants subviennent aujourd'hui aux besoins de près de 800 millions de membres de leurs familles. Selon les prévisions, en 2017, une personne sur sept dans le monde participera, comme expéditrice ou comme bénéficiaire, à des transferts d'argent dépassant 450 milliards de dollars. Les flux migratoires et les transferts d'argent des migrants chez eux ont un impact à grande échelle sur l'économie et la scène politique mondiales.

Le total estimé des revenus des travailleurs migrants représente 3.000 milliards de dollars par an, dont environ 85% restent dans les pays hôtes. Les sommes que les migrants envoient vers leur pays d'origine représentent en moyenne moins de 1% du PIB de leur pays hôte.

Ces transferts d'argent individuels représentent globalement plus du triple de l'aide publique au développement (APD), toutes sources confondues, et dépassent le montant total des investissements étrangers directs réalisés dans la quasi-totalité des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire.

« Près de 40% des transferts d'argent, soit 200 milliards de dollars, sont envoyés vers les zones rurales, dans lesquelles vit la majeure partie des populations pauvres », indique Pedro de Vasconcelos, Responsable du Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds du FIDA et auteur principal du rapport. « Cet argent est consacré aux dépenses alimentaires, aux soins de santé, à de meilleures possibilités d'éducation et à l'amélioration du logement et des conditions sanitaires. Les transferts d'argent jouent donc un rôle décisif en aidant les pays en développement à réaliser les Objectifs de développement durable ».

Les coûts de transaction pour envoyer de l'argent dépassent actuellement 30 milliards de dollars par an, les frais étant particulièrement élevés pour les pays les plus pauvres et les zones rurales éloignées. Le rapport formule plusieurs recommandations en vue d'améliorer les politiques publiques et présente des propositions de partenariats avec le secteur privé afin de réduire les coûts et donner aux migrants et à leurs familles les moyens d'utiliser leur argent de façon plus productive.

## Darfour : le Conseil de sécurité se voit proposer une reconfiguration de la MINUAD



Des femmes déplacées du Djebel Marra devant leur abri de fortune à Tawilla, au Darfour-Nord (archives). Photo OCHA/Amy Martin

**14 juin** - Près de 10 ans après la mise en place de l'Opération de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour (MINUAD) et à la suite d'un examen stratégique mené en mars, le Conseil de sécurité s'est vu proposer mercredi une reconfiguration de cette mission pour tenir compte de l'évolution sur le terrain.

Les effectifs militaires et de police seraient fortement réduits et la MINUAD serait appelée à mener des activités de consolidation de la paix en collaboration avec l'équipe de pays et le gouvernement du Soudan, sauf dans le Djebel Marra où elle poursuivrait des activités plus classiques de maintien de la paix.

Le représentant du Soudan a salué ces recommandations et a souhaité leur adoption en l'état, afin de commencer à mettre en œuvre la stratégie de sortie de la MINUAD. Ce processus nécessitera toutefois la pleine coopération du gouvernement du Soudan, a indiqué le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, El-Ghassim Wane, en expliquant qu'il fallait éviter tout vide dans les régions d'où la MINUAD est appelée à se retirer.

M. Wane présentait au Conseil les conclusions et recommandations du Secrétaire général de l'ONU et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), qui sont le résultat de l'examen stratégique de la MINUAD.

Il a relevé que d'importants changements étaient survenus au Soudan depuis que le Conseil de sécurité avait proposé, il y a 10 ans, le mandat de la MINUAD.

Sur le terrain, les succès militaires du gouvernement ont réduit la rébellion à une petite présence de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS/AW) dans l'ouest du Djebel Marra, a expliqué M. Wane. Le nombre des incidents intercommunautaires a également diminué, du fait des efforts du Gouvernement et des dirigeants communautaires. Parallèlement, la conclusion du dialogue national et l'inclusion du Document de Doha dans la Constitution ont permis de réaliser des progrès sur le plan politique.

Il reste néanmoins quelque 2,7 millions de déplacés internes, a-t-il indiqué, en soulignant qu'il fallait encore répondre aux nombreuses causes du mécontentement à l'origine du conflit et aux problèmes qui en ont résulté. Il a pointé du doigt les activités des milices, les différends intercommunautaires non résolus relatifs notamment au partage des ressources en eau ou en terres, ainsi que la prévalence d'armes et de groupes criminels. À cela s'ajoutent les insuffisances et l'inefficacité des institutions chargées de faire respecter l'état de droit.

De cette situation, le rapport conjoint conclut que la MINUAD connaît actuellement deux types de problèmes liés aux causes profondes du conflit. Le premier découle de l'instabilité persistante dans la région du Djebel Marra et des déplacements qu'elle entraîne; le second touche à la violence intercommunautaire.

C'est pourquoi le rapport conjoint propose un nouveau concept d'opérations à deux volets selon les régions. Dans la plus grande partie du Darfour, l'approche devrait être axée sur la consolidation de la paix, tandis que dans le Djebel Marra et ses environs immédiats, la mission devrait conserver les attributions plus traditionnelles de maintien de la paix, en traitant les problèmes qui empêchent le retour des populations déplacées.

L'adoption de ce nouveau concept d'opérations permettrait de réduire de 36 à 18 le nombre des bases d'opérations et de réduire la présence de Casques bleus en passant de 16 à 8 bataillons. M. Wane a cité les nouveaux plafonds envisagés qui seraient de 8.735 militaires et 2.360 policiers, soit des réductions de 44% du plafond actuel autorisé pour le personnel militaire et de 30% pour la composante de police.

Si les priorités actuelles de la MINUAD, qui traite des questions en suspens, représentent une bonne base pour les tâches que la mission devrait continuer d'accomplir, le rapport recommande un « ajustement » des priorités. Ainsi, dans le domaine du processus politique, la MINUAD devrait se concentrer sur la mise en œuvre effective du Document de Doha pour la paix au Darfour, désormais intégrée dans la Constitution soudanaise. Pour leur part, les activités de protection des populations civiles devraient se poursuivre dans la région du Djebel Marra élargie, alors que la mission se concentrerait dans les autres États du Darfour sur les conditions de vie et l'état de droit dans le cadre d'un fort partenariat avec l'équipe de pays.

## Le chef des droits de l'homme de l'ONU préoccupé par l'impact de la crise diplomatique concernant le Qatar



Vue de Doha, au Qatar (archives). Photo ONU/Milton Grant

**14 juin** - Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, s'est dit mercredi inquiet du possible impact négatif sur les droits humains de nombreuses personnes à la suite de la décision prise par l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, l'Egypte et Bahreïn de rompre leurs liens diplomatiques et économiques avec le Qatar.

Selon le Haut-Commissaire, les mesures adoptées sont très larges et ont le potentiel de perturber gravement la vie de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, tout simplement parce qu'ils appartiennent à l'une des nationalités impliquées dans ce conflit.

« L'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et Bahreïn ont émis des directives pour répondre aux besoins humanitaires des familles à la double nationalité, mais il semble que ces mesures ne soient pas suffisamment efficaces pour répondre à tous les cas », a souligné M. Zeid dans un communiqué de presse.

Selon des informations reçues par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), des individus ont déjà reçu l'ordre de quitter le pays dans lequel ils résident ou ont reçu l'ordre de rentrer chez eux par leur propre gouvernement. Parmi ceux susceptibles d'être gravement touchés sont les couples dans des mariages mixtes et leurs enfants, les personnes ayant un emploi ou des entreprises basées dans des États autres que celui de leur nationalité, et les étudiants qui étudient dans un autre pays.

« Je suis également extrêmement troublé d'apprendre que les Émirats arabes unis et Bahreïn menacent de prison et d'amendes les gens qui expriment leur sympathie pour le Qatar ou s'opposent aux mesures de leurs propres gouvernements, ce qui serait une violation flagrante du droit à la liberté d'expression », a ajouté le Haut-Commissaire.

« Je demande à tous les États concernés de résoudre ce conflit le plus rapidement possible par le dialogue, d'éviter toute action qui pourrait avoir une incidence sur le bien-être, la santé, l'emploi et l'intégrité de leurs habitants, et de respecter leurs obligations en vertu du droit international des droits humains », a-t-il conclu.

## La réduction des disparités entre les sexes serait très bénéfique pour les femmes, la société et l'économie, selon l'OIT



Des femmes migrantes travaillant dans le secteur de la construction en Thaïlande.  
Photo OIT

**14 juin** - Réduire de 25% les disparités entre hommes et femmes d'ici à 2025 permettrait d'injecter 5.800 milliards de dollars dans l'économie mondiale et d'accroître les recettes fiscales, selon un nouveau rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) publié mercredi.

Les disparités entre hommes et femmes sont l'un des défis les plus urgents à relever pour le monde du travail. Les femmes sont nettement moins susceptibles de participer au marché du travail que les hommes et, une fois qu'elles y accèdent, elles ont plus de difficultés à trouver du travail. De plus, lorsqu'elles en trouvent, la qualité de leur emploi reste une préoccupation majeure, d'après ce rapport.

Aider les femmes à entrer sur le marché du travail demeure néanmoins une première étape importante. En 2017 encore, le taux d'activité mondial des femmes – qui s'élève à 49% – est près de 27 points de pourcentage inférieur à celui des hommes et devrait demeurer inchangé en 2018.

En 2014, les dirigeants du G20 ont pris l'engagement de réduire l'écart entre les taux d'activité des femmes et des hommes de 25% d'ici à 2025.

Le rapport, intitulé 'Emploi et questions sociales dans le monde (WESO) – Tendances de l'emploi des femmes 2017', estime que si cet objectif était atteint à l'échelle mondiale, cela pourrait potentiellement injecter 5.800 milliards de dollars dans l'économie mondiale. Cela générerait aussi d'énormes recettes fiscales. L'Afrique du Nord, les États arabes et l'Asie du Sud en seraient les principaux bénéficiaires puisque dans ces régions l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes dépasse les 50 points de pourcentage.

En plus de bénéfices économiques considérables, insérer davantage de femmes dans le monde du travail aurait un impact positif sur leur bien-être puisque la plupart des femmes souhaitent travailler. « Le fait que la moitié des femmes dans le monde soient exclues de la population active, alors que 58% d'entre elles préféreraient avoir un emploi salarié, indique nettement qu'il existe d'importantes difficultés limitant leurs capacités et leur liberté de travailler », a déclaré la Directrice générale adjointe de l'OIT pour les Politiques, Deborah Greenfield.

« Pour les dirigeants politiques, la priorité devrait donc être d'alléger les contraintes qui pèsent sur les femmes quand elles choisissent de participer au marché du travail et de supprimer les obstacles auxquels elles sont confrontées une fois qu'elles sont en poste ».

Quand les femmes participent effectivement au marché du travail, elles risquent davantage que leurs homologues masculins d'être au chômage.

A l'échelle mondiale, le taux de chômage des femmes s'élève à 6,2% en 2017, soit un écart de 0,7 point de pourcentage avec le taux de chômage des hommes qui se situe à 5,5%. En 2018, les deux taux devraient rester relativement inchangés, laissant donc l'écart en l'état et sans qu'aucun progrès ne puisse être anticipé avant 2021 sur la base des tendances actuelles.

Parmi les femmes en activité dans le monde, près de 15% sont des travailleuses familiales, contre un peu plus de 5% parmi les hommes. Dans les pays en développement, où près de 36,5% des femmes et seulement 17,2% des hommes sont employés comme travailleurs familiaux (non rémunérés), l'écart est plus marqué, avec 19 points de pourcentage.

La préférence et la décision d'une femme de participer au marché du travail, et l'accès à des emplois de qualité, peuvent être affectés par plusieurs facteurs, notamment la discrimination, l'éducation, les activités de soins non rémunérées, l'équilibre travail-vie de famille et la situation matrimoniale. Le conformisme aux rôles sexospécifiques joue aussi un rôle majeur dans la limitation des perspectives de travail décent pour les femmes.

« Nous devons commencer par modifier notre conception du rôle des femmes dans le monde du travail et dans la société. Bien trop souvent, certains membres de la société prétendent qu'il est 'inacceptable' pour une femme d'exercer une activité rémunérée », rappelle Steven Tobin, principal auteur du rapport. Par exemple, 20% des hommes et 14% des femmes pensent qu'il est inacceptable qu'une femme travaille en dehors du foyer.

Le rapport réclame des mesures globales pour améliorer l'égalité des situations de travail et pour redéfinir les rôles respectifs des hommes et des femmes. Cela suppose de promouvoir l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, de s'attaquer aux causes profondes de la ségrégation professionnelle et sectorielle, de reconnaître, réduire et redistribuer les activités de soins non rémunérées et de transformer les institutions pour prévenir et éliminer la discrimination, la violence et le harcèlement dont sont victimes les femmes et les hommes dans le monde du travail.

« Les politiques doivent aussi tenir compte des facteurs socioéconomiques qui pèsent sur la participation en introduisant des mesures qui améliorent l'équilibre entre travail et vie familiale, qui créent et préservent des emplois de qualité dans l'économie du soin et qui ciblent le contexte macroéconomique et l'économie informelle », conclut M. Tobin.

## Choléra en Haïti : l'ONU réclame le soutien financier des Etats membres pour sa nouvelle approche



Vaccination contre le choléra à Figuers, dans le département du Sud, en Haïti (archives). Photo OPS/OMS

**14 juin** - La Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Amina J. Mohammed, a appelé mercredi les Etats membres à apporter leur soutien politique et financier à la nouvelle approche de l'Organisation pour affronter l'épidémie de choléra en Haïti qui a été présentée en décembre 2016.

« Les résultats de la nouvelle approche à ce jour sont positifs. L'intensification de la lutte contre le choléra et les efforts pour contrôler l'épidémie réduisent la transmission du choléra », a dit Mme Mohammed lors d'un exposé devant l'Assemblée générale des Nations Unies. « Mais sans votre volonté politique et votre soutien financier, nous n'avons que de bonnes intentions et des mots ».

La Vice-Secrétaire générale a tenu à réaffirmer la responsabilité morale des Nations Unies envers la population d'Haïti concernant l'épidémie de choléra. « Le Secrétaire général et moi-même vous appelons à apporter les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre la nouvelle approche », a-t-elle dit.

En décembre dernier, le précédent Secrétaire général, Ban Ki-moon, a présenté la nouvelle approche pour montrer l'engagement de l'Organisation à éliminer la maladie. Il s'est également excusé auprès du peuple haïtien au nom des Nations Unies, affirmant que l'Organisation n'avait tout simplement pas fait assez en ce qui concerne l'épidémie de choléra et sa propagation en Haïti.

La nouvelle approche comporte deux volets. Le premier consiste à intensifier les efforts de l'Organisation afin de réduire et finalement mettre fin à la transmission du choléra, améliorer l'accès aux soins et aux traitements et aborder les problèmes à

plus long terme des systèmes d'eau, d'assainissement et de santé en Haïti. Le deuxième volet consiste en une série de mesures qui fourniront une assistance matérielle et un soutien aux Haïtiens les plus directement touchés par le choléra.

Selon la Vice-Secrétaire générale, la présentation de la nouvelle approche a été bien accueillie en Haïti. « Maintenant, les Nations Unies doivent démontrer leur engagement à mettre en œuvre la nouvelle approche ou bien cette bonne volonté risque de se dissiper », a-t-elle dit, rappelant la détermination du Secrétaire général António Guterres à mettre en œuvre cette approche.

« Cependant, il a besoin du soutien total des États membres pour le faire. L'action de l'ONU exige une action des États membres », a-t-elle ajouté.

En février de cette année, le Secrétaire général a écrit à tous les États Membres pour leur demander de déclarer leurs intentions en ce qui concerne les contributions volontaires pour la nouvelle approche.

A la date du 20 avril, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale multipartite des Nations Unies pour la réponse au choléra ont totalisé environ 2,7 millions de dollars provenant de sept États membres (Chili, France, Inde, Liechtenstein, République de Corée, Sri Lanka et Royaume-Uni). Le Fonds a également reçu environ 17.000 dollars de la part d'employés de l'ONU et de bailleurs de fonds privés.

La Vice-Secrétaire générale a indiqué que le Secrétaire général comptait répondre à ces besoins financiers de plusieurs manières.

« Premièrement, nous annoncerons prochainement la nomination d'un envoyé de haut niveau chargé d'élaborer une stratégie globale de collecte de fonds pour obtenir des contributions volontaires supplémentaires des États Membres et d'autres sources », a-t-elle dit.

« Deuxièmement, le Secrétaire général et moi-même continuerons d'utiliser nos propres interactions avec les leaders mondiaux pour les inciter à fournir un soutien financier volontaire », a-t-elle ajouté.

Troisièmement, le chef de l'ONU a demandé aux États membres d'envisager de renoncer volontairement au remboursement de sommes trop-versées à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) et de les transférer au Fonds d'affectation spéciale. Ce solde représente 40,5 millions de dollars.